

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

11 juin 2018

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent : Monsieur BALOURDET Patrice.

Nombre de  
Conseillers : 10

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Présents : 9  
Pouvoir :  
Votants : 9

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire** : Madame MENISSIER Martine.

N° 1389/2018

La dernière brocante ayant eu lieu le 19 mai 2018, la Commune de Chepy a enregistré une recette de 1190€. Cette recette correspondant à l'encaissement des emplacements.

Objet :

Subvention  
exceptionnelle ASCJC

le Conseil Municipal **après en avoir délibéré**, décide à l'unanimité, **d'accorder** à l'ASCJC, une subvention exceptionnelle d'un montant de **1190€, en compensation de l'investissement donné par les bénévoles, pour cette occasion.**

Cette dépense sera prévue et imputée au chapitre 6574.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 22 juin 2018.

Le Maire,

J.ROUSSINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180619-1389-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2018

